

PÊCHE A LA CARPE

REGLEMENT ETANGS DE LA FOYE & DU GITE

Accueil :

Les Etangs de la Foye sont ouverts toute l'année.

Le site est accessible uniquement sur réservation.

Le site :

L'objectif commun est de passer un moment agréable sur un site privé, avec des règles à respecter.

Le maître mot sera le RESPECT, vis-à-vis de tout son environnement :

- **Respect du site** : les déchets seront rassemblés et déposés dans la poubelle. **Merci de ramener vos poubelles à votre départ.** Pour rappel, les mégots et les fils coupés sont des déchets.

Un abri est mis à disposition des pêcheurs, toute détérioration (abri, mobilier et matériel) sera facturée aux participants.

Un bloc sanitaire est à votre disposition, merci de l'utiliser et le laisser propre

- **Respect du poisson** : NO KILL oblige, tous les poissons seront remis à l'eau, après avoir été manipulés avec soins (interdiction de faire des photos debout sans être au-dessus de l'eau). Les séances photos devront être réalisées le plus rapidement possible. Tout marquage, blessure ou mutilation du poisson entraînera l'exclusion immédiate et définitive du pêcheur.
- **Respect du voisin** : l'objectif de ce lieu est la convivialité, quelque soit la pêche pratiquée. On a tout à gagner à respecter son voisin et à entretenir un climat favorable.

Le site est sous surveillance vidéo, merci de nous avertir en cas de visites extérieures.

Les chiens sont acceptés mais devront être tenus en laisse.

Un barbecue avec insert est mis à disposition sur le site, tout autre feu est strictement interdit.

L'accès au site est verrouillé à clé, les horaires d'arrivée devront être respectés pour faciliter l'organisation des journées et sessions de pêche.

Règlement pêche du carpodrome

- Pêche au coup, anglaise et feeder acceptées
- 1 ligne par pêcheur, uniquement destinée à la pêche de la carpe.
- Les poissons seront manipulés avec précaution, seuls les grands tapis de réception sont autorisés, idéalement forme bateau, baignoire ou cradle.
Possibilité de louer un tapis de réception ou cradle sur place (sur réservation)
- Tresse autorisée en corps de ligne, tête de ligne en nylon obligatoire
- Utilisation d'un hameçon par ligne, **sans ardillon**. Le nylon ou fluocarbone est obligatoire en bas de ligne pour éviter au maximum les risques de blessure sur les poissons.
- Les graines devront être bien cuites pour faciliter leur digestion
- Les appâts vivants sont autorisés.
- **Les bourriches et sacs de conservation sont strictement interdits.**

Pour la pêche en batterie, le règlement est identique à celui de l'étang de la Foye

Pour la pêche loisir en famille, merci de me contacter pour un règlement adapté.

Tout autre mode de pêche est strictement interdit sans autorisation.

Engagements :

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner l'exclusion du pêcheur en fonction de la gravité de la faute, sans possibilité d'un quelconque remboursement.

Tout paiement devra être effectué dans sa totalité pour accéder au site, il impliquera la connaissance de ce règlement et l'engagement à le respecter.

Le gérant du site décline toute responsabilité en cas de vol, sinistre ou accident sur le site.

L'accès au site est fermé la nuit. Les horaires de pêche seront à définir en commun.

Cas d'urgence :

Numéro de tél du responsable – Anthony GAUTREAU : 06.81.38.87.07